



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



- Communiqué de presse -
5 novembre 2013

Notre-Dame-des-Landes : il faut revoir les inventaires naturalistes !

Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et ses projets connexes entraîneraient la destruction de plus d'une centaine d'espèces protégées. Ils rendent par conséquent nécessaire l'obtention d'une dérogation à ce titre, qui fait actuellement et jusqu'au 7 novembre 2013 l'objet d'une consultation publique sur le site internet de la préfecture.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement¹ alertent les porteurs de projet sur le fait que plusieurs espèces n'ont pas été relevées lors des inventaires réalisés dans le cadre de cette demande de dérogation. En effet la liste semble reposer sur les inventaires qui avaient été réalisés pour la très superficielle enquête publique « eau » d'il y a 18 mois et, depuis, des informations de terrain communiquées par le collectif des Naturalistes en lutte indiquent que des espèces végétales protégées supplémentaires ont été identifiées sur le site. Il apparaît que, dans plusieurs cas, les méthodologies et les moyens de recherche mis en œuvre ont été notoirement insuffisants.

Une telle présence fausse le contenu du dossier actuellement soumis à la consultation du public, qui ne prévoit pas de compensations pour la destruction de ces espèces.

Nos associations ont écrit aux propriétaires des terrains concernés, AGO et le Conseil Général de Loire-Atlantique, pour leur demander l'autorisation de faire constater la présence de ces espèces par voie d'huissier.

Il est indispensable que ces informations soient prises en compte par les porteurs de projet avant tout risque d'atteinte au milieu, faute de quoi ces espèces seraient détruites au mépris de la loi. Il convient par ailleurs qu'elles soient portées à la connaissance du public dans le cadre d'une nouvelle procédure de consultation.

On rappellera que le Conseil National de Protection de la Nature, organisme public chargé de donner un avis sur tout projet de dérogation, avait demandé le 10 avril 2013 « *la réalisation de compléments à l'état initial sur une période d'au moins deux années* ». Le collège d'experts scientifiques nommé par le Gouvernement à l'automne 2012 avait lui aussi été extrêmement critique quant à la qualité des inventaires et de la méthode de compensation. Les porteurs de projet ont refusé de réaliser ces inventaires complémentaires, considérant que leur dossier était complet. Les faits leur donnent tort.

¹ FNE Pays de la Loire, Bretagne Vivante, la Coordination Régionale LPO Pays de la Loire, SOS Loire-Vivante/ERN France et Eau et Rivières de Bretagne



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Le site de Notre-Dame-des-Landes exige, du fait de ses caractéristiques, une prise en compte de toutes ses dimensions par les porteurs du projet et l'État. Halte à la destruction des espaces naturels !

Contacts Presse :

Yves Lepage, Président de FNE Pays de la Loire

Tél : 06 88 81 16 27

Hervé Le Strat, Vice-président de Bretagne-Vivante

Tél : 06 82 83 27 97

Guy Bourlès, Vice-président de la coordination régionale LPO Pays de la Loire

Tél : 06 08 36 47 16

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante

Tél : 06 01 45 47 01

Gilles Huet, Délégué général d'Eau et Rivières de Bretagne

Tél : 06 80 25 21 90